

# **CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024**

## **Procès-Verbal**

Date de convocation : le 20 février 2024

Le 21 mars 2024, à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Étaient présents : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, POPOFF Jocelyne, Mme MORIOT Eliane, REGRAIN VAYSSE Martine, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane  
MM VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre,

Étaient absents excusés : MM SIODLAK Daniel (donne pouvoir à Mme SCHATZ Christiane),  
AUTOURDE Eric (donne pouvoir à Mme REGRAIN VAYSSE Martine)

Étaient absents : Mme COLLAS Virginie, MM MATHIOU Nathan, CRETAUD Laurent,  
DELHOUME Jean-Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme POPOFF Jocelyne

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **ORDRES DU JOUR**

- ✓ Examen et vote du compte de gestion 2023
- ✓ Vote du compte administratif 2023
- ✓ Affectation du compte de résultat 2023
- ✓ Convention de location des salles communales et du complexe sportif
- ✓ Avis concernant le projet LUXEL CPV SUN 40 concernant le permis de construire déposé en décembre 2021 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « Les Bois d'Huriel » à Vaux suite à l'arrêté préfectoral n°465/2024 du 22 février 2024

### **DELIBERATIONS**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>
2024/10	Examen et vote du compte de gestion 2023
2024/11	Vote du compte administratif 2023
2024/12	Affectation du compte de résultat 2023
2023/13	Convention de location des salles communales et du complexe sportif
2023/14	Avis concernant le projet LUXEL CPV SUN 40 concernant le permis de construire déposé en décembre 2021 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « Les Bois d'Huriel » à Vaux suite à l'arrêté préfectoral n°465/2024 du 22 février 2024

## **2024/10 : : Examen et vote du compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Lamotte, Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2023 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2024/11 : Vote du compte administratif 2023** Monsieur le Maire communique les résultats du compte administratif 2023 :

### **INVESTISSEMENT :**

	Prévu :	570 580,60
Dépenses	Réalisé :	496 588,78
	Reste à réaliser :	98 009,29
	Prévu :	570 580,60
Recettes	Réalisé :	488 105,50
	Reste à réaliser :	72 961,36

### **FONCTIONNEMENT :**

	Prévu :	1 052 805,96
Dépenses	Réalisé :	1 003 488,12
	Reste à réaliser :	0,00
	Prévu :	1 052 805,96
Recettes	Réalisé :	1 164 386,71
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice 2023 :**

INVESTISSEMENT :	- 8 483,28
FONCTIONNEMENT :	160 898,59
RESULTAT GLOBAL :	152 415,31

Le Maire s'étant retiré, M. DURAND Jean-Pierre, doyen, appelle au vote. Les élus du conseil municipal ont voté, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget de la commune.

**A 18h45 Mme MARQUES a quitté la réunion du conseil municipal et a donné pouvoir à Mme PRYMAS Marie**

**2024/12 : Affectation du résultat 2023 :**

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Jérôme DUCHALET, Maire, vote l'affectation du compte de résultat

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	20 332,99
-un excédent reporté de :	140 565,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	160 898,59
-un déficit d'investissement de :	8 483,28
-un déficit des restes à réaliser de :	25 047,93
Soit un besoin de financement de :	33 531,21

**DECIDE** à l'unanimité, des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : Excédent :</b>	<b>160 898,59</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :</b>	<b>33 531,21</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002):</b>	<b>127 367,38</b>

**RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Déficit : 8 483,28**

**2024/13 : Convention de location des salles communales et du complexe sportif**

Monsieur VIRLOGEUX Maire Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'il serait opportun de modifier un passage de la convention de location des salles communales et du complexe sportif concernant les tarifs appliqués aux associations extérieurs à la commune.

Actuellement, les associations hors commune bénéficient du même tarif que les associations communales.

Monsieur VIRLOGEUX propose que les associations hors commune se voient attribués le même tarif appliqué aux résidents hors commune.

Les autres points de la convention restent inchangés.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur VIRLOGEUX.

**2024/14 : Avis concernant le projet LUXEL CPV SUN 40 concernant le permis de construire déposé en décembre 2021 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Bois d'Huriel » à Vaux suite à l'arrêté préfectoral n°465/2024 du 22 février 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune au lieu-dit « Les Bois d'Huriel ».

Une enquête publique est prescrite du 18 mars au 16 avril 2024 inclus, dans le cadre de l'instruction administrative de la demande de permis de construire déposés par la société LUXEL CPV SUN 40.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral n°465/2024 du 22 février 2024, Monsieur le Maire informe que les membres du Conseil Municipal sont appelés à donner leur avis sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce un avis favorable à ce projet.

**QUESTIONS ORALES**

- Auberge : Mme CUZZUCOLI sera reçue à l'issue du conseil municipal afin d'échanger sur le dossier qu'elle a déposé pour la reprise de l'auberge
- Course du 8 mai : M VIRLOGEUX informe l'assemblée que les organisateurs de la course du 8 mai recherchent des signaleurs
- Point sport : le week-end du 23 et 24 mars eu lieu les championnats régionaux du speed ball, 5 personnes ont été qualifiées pour le championnat de France qui aura lieu A Montauban. Le rugby club de Vaux s'est qualifié pour les demi-finales

Séance levée à 19h00